

L'an Deux Mil Neuf, le vingt Avril, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire d'Avril qui aura lieu le vingt sept Avril Deux Mil Neuf.

Le Maire,

SÉANCE DU 27 AVRIL 2009

L'an Deux Mil Neuf, le vingt sept Avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt Avril Deux Mil Neuf par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. TESTUT. BERIT-DEBAT. Mme GRAND. M. GROUSSIN.
Mme DE PISCHOF. M. CHEVALARIAS. Mme LIABOT.
Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASOURANCQ. TOUCHARD.
Mme BONIN. M. BERSARS. Mme MAZIERES. PAILLER. BARBA.
M. RODRIGUE. Mme DUPEYRAT. M. HUGOT. Mmes DALEME.
PASTOR. PTAK. M. FLAMIN

ABSENTS EXCUSES : M. AUBERT → pouvoir M. BERIT-DEBAT
M. BRUN → pouvoir à M. TESTUT
M. TESTU → pouvoir à M. CHEVALARIAS
Mme AUDY → pouvoir à Mme DE PISCHOF

Madame Eliane BONIN est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint , Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS/REDUCTION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

AMENAGEMENT ENTREE DE L'ECOLE PRIMAIRE/DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

DECISION MODIFICATIVE N°1

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

ACQUISITION DE TERRAIN SECTEUR REYMONDEN

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS/REDUCTION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur Michel TESTUT informe l'Assemblée qu'un agent de l'école maternelle, Adjoint Administratif 2^e classe, a sollicité, pour convenance personnelle, la réduction de son temps de travail de 30 H à 28 H, à compter du 1^{er} Juin 2009.

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des emplois.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

AMENAGEMENT ENTREE DE L'ECOLE PRIMAIRE/DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, rappelle qu'un aménagement inscrit au Budget Primitif 2009 pour un montant de 120 000 € environ, prévoit la réalisation de deux parkings et d'une plate-forme (réduction de vitesse) aux abords de l'école élémentaire (marché voirie).

Il est proposé de solliciter pour cette opération, au titre de l'aide aux communes, une subvention (répartition des amendes de police), la plus large possible, auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Monsieur CHEVALARIAS demande si l'étude du projet a pris en compte le passage de Péribus dans le secteur.

Claude BERIT-DEBAT lui précise que l'étude dans le cadre du PDU est en cours et que dès à présent il est possible d'indiquer que le grand huit ne passera plus par la Rue Jean Jaures.

Ainsi, il n'y aura plus d'attente des grands bus devant le groupe scolaire : la liaison sera assurée par les navettes vers le pôle d'échange qui devrait se situer soit au parc des expositions soit à la piscine de Marsac.

Les résultats de l'étude devraient être connus vers la mi Mai et définiront le circuit pour la prochaine rentrée scolaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des modifications doivent intervenir sur le Budget Primitif 2009.

Il est proposé à l'Assemblée les modifications ci-dessous référencées :

 DECISION MODIFICATIVE N° 1- VIREMENT DE CREDITS - BUDGET COMMUNE -(M14)							
INVESTISSEMENT							
EPENSES				RECETTES			
COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT	COMPTE	INTITULE	FONCTION	MONTANT
OPERATIONS FINANCIERES							
16878	autres organismes et particuliers	824	1 500				
1316	subventions d'équipement transférables autres établissements	73	-18 000				
1318	subventions d'équipement transférables autres	73	-9 000				
OPERATIONS PATRIMONIALES							
2111	terrains nus	824	25 000	16878		824	25000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
20418	subventions équipement versées organismes publics	72	18 000				
2042	subventions équipement versées personnes de droit privé	73	9 000				
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES							
2182	matériel de transport	61	-9 500				
TRAVAUX VOIRIE-RESEAUX DIVERS							
2182	matériel de transport	816	8 000				
TOTAL DEPENSES			25 000	TOTAL RECETTES			25 000

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, précise que, l'estimation pour l'acquisition d'une tondeuse prévue au budget primitif 2009 étant supérieure à 20 000 €, il est nécessaire que le Conseil Municipal se détermine sur la procédure de la consultation : il est proposé de mener cette consultation selon la forme adaptée.

La configuration du matériel recherché sera la suivante :

- grande capacité de tonte,
- puissance 36 cv, bac de ramassage 1100 l,
- vitesse de tonte jusqu'à 18 km/h, matériel pouvant vider à 2,20 m de hauteur.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, à l'unanimité.

Monsieur CHEVALARIAS regrette qu'en qualité de responsable des sports n'ait pas été consulté pour le choix du matériel compte tenu que le Complexe sportif produit beaucoup de déchets végétaux ; il demande à ce sujet si les produits de tonte pourraient être évacués au Trou du Loup afin de palier aux nuisances olfactives à proximité du terrain de foot. Claude BERIT-DEBAT lui répond que le Trou du Loup ne peut recevoir que des produits inertes et que les déchets de tontes produisent des jus pouvant polluer les nappes phréatiques. Il fait remarquer cependant que la mise en place d'une benne au complexe sportif répond suffisamment au problème des produits de la tonte et qu'un enlèvement plus régulier solutionnerait les soucis d'odeur.

Pour terminer, l'Assemblée est informée que le site du Trou du Loup est actuellement fermé et que les services techniques sont en train de réfléchir à une meilleure solution pour le stockage des déchets inertes de la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE 2009

Il est indiqué par Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, que conformément à la décision de l'Assemblée du 26 Janvier 2009, une consultation concernant les travaux de voirie 2009 a été lancée avec remise des offres au 10 Avril 2009 à 12 H (procédure adaptée).

Suite à l'analyse des propositions sur prix unitaire :

- le lot A « enrobés à froid » a été attribué à l'Entreprise EUROVIA
- et le lot B « renforcement de la voirie communale » à l'Entreprise EUROVIA

L'Assemblée adopte ces propositions, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer pour le compte et au nom de la Commune, les marchés correspondants à cette décision.

ACQUISITION DE TERRAIN SECTEUR REYMONDEN

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, informe l'Assemblée que des négociations ont permis d'aboutir pour l'acquisition de plusieurs parcelles dans le secteur de Reymonden appartenant à :

- Monsieur GAULINE Pierre
 - Section AD N°450 surface 1004 m²
 - Section AD N°145 surface 1910 m²
 - Section AR N°144 surface 60 m²
 - Section AR N°146 surface 7360 m²
 -
 - SURFACE TOTAL 10 334 m²

- Monsieur CACSIN André Jean et CACSIN Jean Jacques
Section AD N°440 surface 1 675 m²

Il est proposé d'acquérir ces parcelles à 1,10 € le m² qui porterait les cessions à :

Cession GAULINE :	11 367,40 €
Cession CACSIN :	1 842,50 €

Il est précisé que ces parcelles se situent en zone AU3Z dans un triangle reliant la grotte de REYMONDEN, l'Abbaye et les Carrières, zone de fort développement culturel suite à une étude réalisée en 1992 sur « la pierre et l'eau ».

Les documents projetés à l'Assemblée montent ces propriétés acquises dans cet objectif qui, pour l'instant, traduisent encore un certain mitage mais qui, à terme, permettra à la Commune, la réalisation d'un projet à l'envergure du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, les acquisitions ci dessus au prix total de 11 367.40 € pour la cession GAULINE et 1842.5 € pour la cession CACSIN,

- Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune les actes notariés correspondants,

- Dit que la dépense sera imputée à l'opération « acquisitions foncières » du budget communal, section d'investissement.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

REGIE DE RECETTES - ADMINISTRATION GENERALE :

Par délibération du 4 Avril 2005, le Conseil Municipal avait institué une régie de recettes « Administration Générale » à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle Mairie et de la Fête de la Musique, afin de permettre l'encaissement des participations financières aux entrées des concerts et des diverses aides financières privées.

Il est proposé à l'Assemblée la suppression de cette régie devenue sans objet.

Corrélativement, il est proposé de compléter la régie de recettes « Administration Générale », créée par délibération du 26 Janvier 2009, pour l'encaissement des produits des tickets de transport servis aux personnes âgées.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité :

- approuve l'annulation de la régie de recettes instituée par délibération du 4 Avril 2005
- autorise la Perception des produits « transports personnes âgées » sur la régie de recettes « Administration Générale » créée le 26 Janvier 2009.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30.

